

L'islam, une religion française : Valérie Pécresse demande un droit de réponse



Suite à un article de Sophie Durand, intitulé « Selon Valérie Pécresse, l'islam serait une religion française », nous avons reçu une demande de droit de réponse de madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France.

<https://ripostelaique.com/selon-valerie-pecresse-lislam-serait-une-religion-francaise.html>

Nous remercions Madame la présidente de nous lire, et surtout d'avoir cette démarche de préférer demander ce droit de réponse, plutôt que d'exiger le retrait de l'article, voire de nous intenter un procès, comme le font trop souvent des responsables politiques ou associatifs.

Bien évidemment, je me fais un devoir de répondre favorablement à la demande de madame Pécresse.

Guy Sebag,

Directeur de publication de Riposte Laïque

Monsieur le Directeur de la publication,

Faisant suite à votre article paru le 21 novembre 2019 et intitulé « Selon Valérie Pécresse, l'islam serait une religion française ! » signé par Sophie Durand, aux nombreuses informations fausses et contre-vérités dont vous faites état, je souhaite exercer mon droit de réponse.

A propos de ma déclaration sur l'islam, vous tronquez mes propos et ce faisant vous en déformez le sens : avant d'affirmer que l'islam est une religion française – « française » signifiant « de France » – j'ai redonné ma définition exigeante de la laïcité : « Mettre la loi de la République au-dessus de toutes les fois. Tous les Français ont le droit de croire ou de ne pas croire à ce qu'ils veulent mais simplement la loi de la République s'impose à tous et cela veut dire mêmes droits et mêmes devoirs pour chacun. Et je le dis parce que l'Islam est une religion française et tous ceux qui diraient le contraire se trompent. Simplement, cette religion doit se fonder et respecter les lois de la République comme les autres religions ». Il aurait été honnête de porter à la connaissance de vos lecteurs la totalité de mon propos.

La suite de l'article est quant à elle purement mensongère. Vous y faites ainsi référence à des propos rapportés dans le Canard Enchaîné que je n'ai jamais prononcés et qui ont donné lieu à un démenti public par le Canard Enchaîné lui-même dans son édition du 5 août 2015... Il m'a présenté alors ses plus plates excuses, l'honnêteté devrait vous conduire à faire de même.

Vous affirmez ensuite que je défends le voile et le burkini, ce qui est totalement faux. Sur le voile, je dis régulièrement dans mes interventions que le voile n'est pas un vêtement comme les autres et qu'il instaure une soumission des femmes par rapport aux hommes. J'ai défendu la loi de 2004 l'interdisant à l'école et j'ai été la première parlementaire, avec Jean-François Copé, à demander l'interdiction de la burqa dans l'espace public en 2010. Par ailleurs, j'ai déposé en

2014 une proposition de loi visant à sanctionner le fait de payer les amendes des femmes en burqa, comme le faisait notamment Monsieur Rachid Nekkaz dans une démarche de provocation anti-Républicaine. S'agissant du burkini, j'ai affirmé à plusieurs reprises « qu'il ne fallait tolérer aucun accommodement avec le burkini », et je l'ai interdit sur les 12 îles de loisirs de la région Ile-de-France, ce qui donne lieu d'ailleurs actuellement à une contestation du CCIF.

Je tiens aussi à vous rappeler que j'ai mis en place en arrivant à la tête de la région une charte de la laïcité et de défense des valeurs de la République et que nous conditionnons désormais le versement de toute subvention régionale à l'adhésion à cette charte. J'ai aussi mis en place une action de prévention unique en France pour combattre la radicalisation islamiste dans les clubs sportifs franciliens.

Je vous demande donc de porter à la connaissance de vos lecteurs ce rétablissement de la vérité au titre du droit de réponse et de le relayer aussi abondamment que vous l'avez fait pour cet article mensonger et diffamatoire. A défaut de la publication de ces informations, je me réserve le droit d'utiliser les voies judiciaires pour rétablir la réalité des faits.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur de la publication, à l'expression de mes salutations distinguées.



Valérie PÉCRESSE